

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 26 (1969)

Heft: 8

Artikel: "De Mexico à Munich" : quelques réflexions sur l'athlète olympique suisse

Autor: Jeannotat, Y.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« De Mexico à Munich »

Quelques réflexions sur l'athlète olympique suisse

Y. Jeannotat

Monsieur Raymond Gafner

Depuis son avènement à la tête du Comité olympique suisse, Monsieur Raymond Gafner, qui est, en outre, directeur de l'hôpital cantonal de Lausanne, a déployé un zèle tout particulier à redonner à l'athlète de haute compétition, à l'athlète olympique, la place qu'il mérite au sein de la société. L'athlète olympique n'est pas une figure de cirque que l'on admire et que l'on juge. C'est un être qui a choisi de consacrer bénévolement une partie de ses loisirs, une partie de sa vie, à la conquête d'un idéal élevé. Par le fait même, il montre à la jeunesse le chemin d'un certain bien-être, d'un certain bonheur, par l'alliage voulu et réussi des qualités morales et physiques. Or, il faut bien reconnaître que la société, en Suisse, n'a, jusqu'à présent, pas fait grand'chose pour remercier ou même pour encourager l'athlète qui, par son exemple, lui rend pourtant d'indiscutables services. Monsieur Gafner l'a compris, et avec un dynamisme peu commun, il s'est attaché à ce que cette situation évolue.

I. Le bilan

Au lendemain des Jeux olympiques de Grenoble et de Mexico, de nombreux bilans ont été dressés. Ils se bornent, en général, à retenir les chiffres favorables aux conclusions que l'auteur de la statistique entendait souligner. Pour sa part, le président du Comité olympique suisse s'en tient aux seuls éléments qui lui paraissent irréfutables, car ils se fondent sur les récompenses distribuées officiellement lors des Jeux olympiques, sous forme de médailles pour les trois premiers et de diplômes pour les trois suivants, dans chaque épreuve. Cela permet d'arriver à la constatation que sur les 129 athlètes suisses ayant pris part à ces Jeux, 38 (22 médaillés et 16 diplômés), soit le 30 pour cent, ont obtenu une récompense olympique.

Ce bilan d'ensemble peut être considéré comme satisfaisant, et même comme encourageant, car peu nombreux sont les pays qui dépassent cette proportion.

Ce qu'il faut rappeler, par ailleurs, c'est que le véritable résultat, pour le sport suisse, a été obtenu avant le départ pour les Jeux, sur le sol de notre pays. La liste des records suisses battus dans plusieurs sports, au cours de la préparation pour Mexico, est à ce sujet éloquente. Elle prouve que le désir d'obtenir une qualification agit sur beaucoup comme un véritable coup de fouet, et que, sur ce plan, l'olympisme a bien été le levier, le stimulant qu'il entend être pour l'activité sportive déployée dans notre pays.

II. Les leçons à tirer

Je voudrais dire, ici, combien m'ont paru réjouissants et positifs, les débats organisés, sous formes diverses, après le retour de nos athlètes de Mexico. Avec ces derniers, ils avaient pour but de tirer le plus rapidement possible les enseignements destinés à nous permettre de persévérer avec plus d'efficacité encore dans la voie que s'est tracé le sport suisse d'élite.

De ces débats se sont dégagés d'une manière générale et indiscutable la certitude que, sauf catastrophe internationale, les Jeux olympiques continueront à se dérouler, que la Suisse doit y être présente à l'avenir comme jusqu'ici et, enfin, que la volonté de rechercher les moyens permettant à cette présence helvétique de s'affirmer honorablement dans une compétition de plus en plus rude, anime réellement les responsables et les observateurs.

L'année 1969 doit être celle où les débats passeront du niveau de l'opinion publique à celui des autorités sportives responsables, c'est-à-dire au niveau des organes de décision.

Pour sa part, le COS s'y emploiera vigoureusement. Lors de son assemblée générale de mars 1969, il a

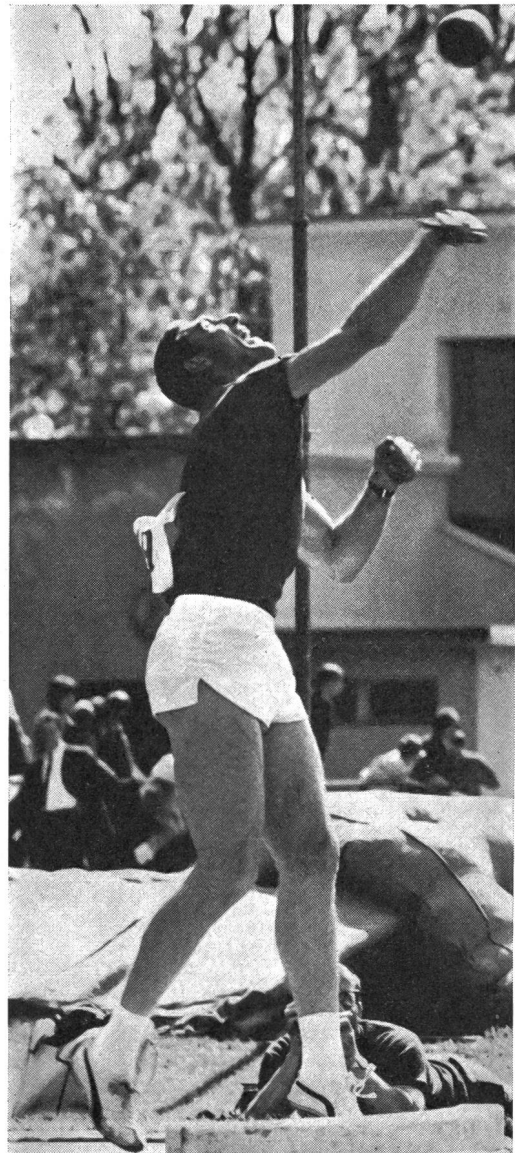
révisé ses statuts pour se donner la forme et les moyens nécessaires à son action. Puis, avec la collaboration de tous les milieux intéressés, il s'est mis à l'ouvrage pour préparer un nouveau règlement de participation suisse aux Jeux olympiques qui, tenant compte des expériences faites à Grenoble et à Mexico, posera les bases précises de la préparation et de la sélection des athlètes olympiques suisses, ainsi que de l'organisation et de la direction de l'expédition suisse à Sapporo et à Munich en 1972.

Pour l'heure toutefois, il convient de traiter brièvement un sujet qui intéresse plus directement le sportif d'élite et l'athlète olympique suisse en particulier. Je pars, pour cela, de deux éléments qui me paraissent essentiels.

Le premier est la constatation que les efforts entrepris pour ce que nous avons appelé « l'Olympiazeithilfe » (facilité de préparation olympique) n'ont rencontré, au début du moins, que fort peu de succès.

Sans doute pourrait-on se réjouir de ce phénomène, si cela signifiait vraiment que les difficultés indivi-

L'athlète olympique d'aujourd'hui: Edy Hubacher



duelles nées de la pratique du sport d'élite sont moindre que nous ne le pensions, et que les athlètes, leurs clubs et leurs fédérations préfèrent régler eux-mêmes ces difficultés, lorsqu'elles existent, sans avoir recours à l'appui offert par le comité national pour le sport d'élite. Mais, au fur et à mesure que le temps passait, il a bien fallu constater que ces difficultés propres à l'individu existaient malgré tout, qu'elles étaient souvent très sérieuses, et que seules une pudeur compréhensible, ou une certaine méconnaissance des possibilités offertes étaient la cause de l'intérêt tardif des athlètes pour l'aide qui était mise à leur disposition.

D'autre part, nous avons dû vivre cette situation totalement anormale, que certains athlètes non sélectionnés se sont vu offrir à titre de compensation par des milieux privés, tous frais payés, le déplacement à Mexico, y compris les excursions touristiques, alors qu'un certain nombre d'athlètes sélectionnés devaient payer de leur poche une part appréciable de leurs frais. Le problème du statut de l'athlète olympique suisse est donc indubitablement posé, et notre devoir est de le résoudre.

Secondement, s'il est exact que le 30 pour cent des athlètes suisses ont obtenu une médaille ou un diplôme

L'athlète olympique de demain: Gérald Dyens



olympique, il est non moins exact qu'un bon tiers d'entre eux n'ont pas renouvelé à Mexico les performances qui leur avaient permis de se qualifier. Plus encore, très rares ont été ceux, même parmi les mieux classés, qui ont réalisé à Grenoble déjà, mais surtout à Mexico, la «performance de leur vie». La preuve est ainsi faite qu'un petit nombre de nos athlètes olympiques seulement ont su obtenir leur forme maximum au moment décisif. Cela pose le problème du style de l'athlète olympique suisse, et nous devons l'aborder, lui aussi, avec lucidité.

III. Le style de l'athlète olympique suisse

Nous connaissons les principales excuses invoquées après Mexico, à la suite de certaines contre-performances: épuisement dû à la chasse aux limites, stages d'entraînement d'une longueur inhabituelle, effets de l'altitude, difficultés psychologiques résultant de la durée et des conditions du séjour à Mexico, etc. Tout cela correspond à la réalité, du moins partiellement. Mais ces éléments sont également valables pour les athlètes de bien d'autres pays.

La vraie question est de savoir pourquoi l'athlète suisse est plus sensible que d'autres à ces divers facteurs; pourquoi il ne parvient que trop rarement à se surpasser dans les circonstances décisives.

Cela tient d'abord vraisemblablement au milieu dans lequel nous vivons et qui, par son degré de confort et de technique, par sa recherche constante du moindre effort, par ses avantages matériels, crée un climat défavorable à la naissance et au développement du goût de l'effort, de la volonté passionnée de vaincre qui font un champion olympique. En effet, le sport est l'un des miroirs dans lequel se reflète le niveau d'une civilisation. Or, chacun sait qu'il y a chez nous beaucoup à faire pour que notre peuple consacre à son activité physique ce qui serait seulement indispensable au maintien de sa santé et de son équilibre nerveux. Il est, dès lors, inévitable que la formation d'athlètes d'élite se heurte à des difficultés de plus en plus grandes, car aucun arbre ne peut pousser très haut si ses racines ne sont pas à la fois puissantes et ramifiées.

Certes, des efforts persévérants sont entrepris pour lutter contre une situation, qui, si elle se dégradait encore, deviendrait rapidement catastrophique. Mais il faut bien admettre que le résultat de tels efforts ne peut être que lent et relativement décevant. C'est la raison pour laquelle il convient de conclure que l'athlète olympique suisse doit être choisi parmi les personnalités prédisposées par leur tempérament et leur caractère, à lutter à contre-courant et à s'imposer un style de vie et de préparation d'autant plus difficile qu'il les mettra fréquemment en opposition avec le milieu ambiant.

A ces obstacles qui ressortent du milieu, s'ajoutent ceux qui ont leur origine dans l'athlète lui-même. Combien de fois avons-nous vu, au moment du départ d'une épreuve olympique, nos compatriotes craintifs, crispés, doutant d'eux-mêmes, accablés par leur souci de bien faire, de ne pas décevoir, par leur sentiment de solitude devant l'effort et, peut-être, par la perspective toute proche de la souffrance.

Ce sont là des traits de caractère bien helvétiques dont plusieurs sont fort honorables d'ailleurs, car ils tiennent à la modestie et à un certain sens de la relativité, mais qui mènent rarement à la victoire. Ce qu'il nous faut donc rechercher, ce sont des athlètes qui, au jour «J», à la minute «M», sachent rassembler leur énergie, leur volonté, leur talent, leur goût de vaincre, pour «éclater» littéralement, et se hausser au-dessus d'eux-mêmes à l'instant de l'épreuve véritable. Des athlètes qui, pour reprendre l'expression relevée dans un journal français, luttent autant avec leur mâchoire qu'avec leurs membres. Nous en possédons, ceci ne fait aucun doute, et ce sont eux qui doivent nous servir d'exem-

ple dans notre recherche du style de l'athlète olympique suisse.

Sur le plan pratique, cette recherche doit nous conduire notamment à prendre les mesures suivantes:

- Ne pourront être admis dans le cadre de la préparation olympique, que des athlètes dont la carrière et le comportement permettent d'escompter raisonnablement qu'ils seront en mesure de surmonter victorieusement la charge nerveuse que représente la participation à une épreuve de cette envergure, et de réaliser, à cette occasion, leur meilleure performance.
- Les limites devront être fixées non seulement avec plus de sévérité encore, mais il conviendra surtout d'exiger qu'elles soient réalisées dans des conditions psychologiques proches de celles avec lesquelles l'athlète se trouvera confronté lors des Jeux olympiques. Cela signifie en particulier que les épreuves au cours desquelles les limites sont à atteindre ou qui serviront de base de sélection devront être strictement délimitées à l'avance et leur nombre réduit au minimum acceptable.
- Le comportement de l'athlète après sa sélection, et plus spécialement dans le cadre de la délégation, devra être suivi attentivement, afin que toute défaillance grave puisse être décelée à temps, et conduire, en cas de besoin, à l'élimination.
- En agissant avec cette rigueur concertée, nous pouvons espérer servir non seulement la cause du sport d'élite, mais encore les intérêts généraux de notre pays, à travers l'exemple spectaculaire que donneront nos athlètes olympiques. Qui pourrait nier, en effet, la nécessité absolue où nous nous trouvons, dans tous les domaines de notre vie nationale, de former, parmi notre jeunesse, cette élite de choc qui seule permettra à la Suisse de maintenir sa place au cœur de cette compétition impitoyable qui forme de plus en plus le climat normal du monde au sein duquel nous vivons et avons à évoluer?

IV. Le statut de l'athlète olympique suisse

Face aux exigences que nous venons de poser, que faut-il offrir aux athlètes olympiques suisses, pour encourager les sportifs d'élite à le devenir, et pour leur permettre de le demeurer pendant le temps nécessaire à l'éclosion de leur talent?

Je sais que le statut de l'athlète olympique est régi par les règles du Comité international olympique et par celles de chaque fédération internationale. Mais je sais aussi qu'aucune règle n'est immuable et que lorsqu'un statut ne correspond plus à la réalité, la seule solution est de le modifier ou de l'ignorer. Or, aucun de ceux qui connaissent la réalité de ce problème ne me démentira lorsque j'affirme que, dans un nombre de cas sans cesse grandissant, faute d'avoir eu le courage de modifier à temps les règles existantes, nous en sommes bien souvent réduits à les ignorer. Il en résulte paradoxalement que la leçon principale que risquent de retirer aujourd'hui les athlètes de leur aventure olympique, c'est celle de la toute-puissance de l'hypocrisie. Ce serait mal connaître la nature humaine, que d'imaginer que cette hypocrisie puisse être supprimée. Mais, tout au moins, est-ce notre devoir de tenter de trouver pour l'athlète olympique, un statut dont le monde entier ait moins de raison de ricaner.

Cela sera possible, lorsqu'un tel statut ne sera plus simplement octroyé aux athlètes par des personnalités qui ne sont plus en âge de se le voir appliquer, mais lorsqu'il tiendra compte des vœux et des besoins de ceux auxquels les Jeux olympiques sont destinés en premier lieu, à savoir les sportifs eux-mêmes.

Je ne songe pas un instant à prétendre que l'opinion des athlètes olympiques doit être déterminante à elle seule. Mais, en un temps où, sur le plan universitaire, par exemple, on parle, à juste titre, de partici-

pation des étudiants à l'élaboration des programmes et à l'organisation générale, pourquoi une telle notion ne serait-elle pas introduite sur le plan olympique? C'est la raison pour laquelle le bureau du COS a décidé d'entreprendre, avec l'accord des fédérations nationales intéressées, une enquête immédiate auprès des athlètes suisses ayant participé en 1968 aux Jeux olympiques, pour leur demander ce qu'ils en pensent et comment ils estimerait équitable de formuler leur statut et de les appliquer à l'avenir. Il ne s'agit là, d'ailleurs, que d'un premier pas, puisque je viens d'être chargé par le président de l'Assemblée générale permanente des comités nationaux olympiques, de mener une enquête similaire sur le plan mondial, avec le consentement des autorités sportives intéressées bien sûr. Le résultat de l'enquête réalisée dans notre pays, aura servi de base à l'un des deux grands débats qui ont marqué la Journée olympique tenue au début juillet de cette année, à Lausanne, et qui correspond pleinement à la position que j'avais déjà adoptée lors de l'assemblée générale du COS au printemps 1968.

Une des principales justifications de l'olympisme, est d'être un facteur de promotion sociale. Pour qu'il en soit vraiment ainsi d'une manière durable, il faut d'abord que l'athlète exerce ou apprenne, en dehors du sport, un métier dont il vive. L'accès au cadre de la préparation olympique ne doit donc être ouverte qu'à celui qui remplit véritablement cette condition primordiale.

La responsabilité des dirigeants sera ensuite de trouver, dans chaque cas particulier, avec l'athlète et son employeur, une solution permettant au candidat olympique de consacrer le temps nécessaire à sa préparation et à la participation aux principales épreuves internationales et aux Jeux eux-mêmes, ce temps pouvant être estimé, pendant un certain nombre de mois et même d'années, au quart, voire même au tiers de l'activité professionnelle. Qu'il doit en résulter fréquemment une aide financière pour que l'athlète puisse continuer à vivre normalement, cela est aussi naturel qu'indispensable. Il convient seulement de tirer de cette constatation de base, des conséquences logiques et raisonnables.

En outre, nous devrons, à l'avenir, veiller à égaliser le statut financier de nos athlètes présents aux Jeux olympiques, afin d'éviter les injustices que nous avons pu relever dans ce domaine en 1968.

Il est possible que les efforts entrepris pour modifier, dans chaque sport, là où la chose est nécessaire, le statut de l'athlète olympique, n'aboutissent que progressivement sur le plan international. Cela ne doit en aucun cas nous inciter à renoncer, sur le plan suisse, à appliquer immédiatement la solution qui nous paraîtra équitable, car elle demeurera toujours largement en deçà de ce que tolère aujourd'hui déjà, et depuis fort longtemps d'ailleurs, l'hypocrisie généralisée à laquelle j'ai fait allusion.

V. Conclusion

L'année 1969, ai-je dit dans mon introduction, doit être celle des décisions. Notre but est de rechercher, puis d'encourager dans l'épanouissement de leur talent, des athlètes qui, en s'affirmant lors des compétitions olympiques, serviront à l'intérieur de nos frontières, d'exemple à l'ensemble de la jeunesse. Pour cela, nous devons nous préparer à prendre les mesures propres à leur créer un style et à leur offrir un statut valables, compte tenu de nos conditions helvétiques. Nous y parviendrons si nous sommes décidés à y travailler tous ensemble, mais surtout, si nous avons la conviction d'accroître ainsi le rayonnement du sport et, à travers lui, de servir le pays qui nous est cher. Monsieur Gafner a bien voulu nous confier et autoriser la publication de ces quelques réflexions et nous l'en remercions vivement.